

AUTORISATION PARENTALE : DROIT à L'IMAGE – ACTIVITES PEDAGOGIQUES

NOM-Prénom de(s) l'élève(s) :

Classe(s)

Je soussigné(e) (NOM-Prénom) :

agissant en qualité de : **Parent 1** **Parent 2** **Tuteur** **Famille d'accueil** (barrer les mentions inutiles)

• DROIT à L'IMAGE

Au cours de l'année scolaire, nous pouvons être amenés à utiliser des photos de votre(vos) enfant(s). La loi nous fait obligation d'avoir votre autorisation écrite pour cette utilisation. S'agissant de mineurs, ce droit à l'image, mais aussi de façon plus générale, au respect de sa personne, est d'application stricte.

autorise l'école Sainte-Marie à diffuser des photos **pour toutes diffusions publiques** de mon(mes) enfant(s) dans le cadre de ses activités pour l'année scolaire 2021-2022.

n'autorise pas l'école Sainte-Marie à diffuser des photos **pour toutes diffusions publiques** de mon(mes) enfant(s) dans le cadre de ses activités pour l'année scolaire 2021-2022.

en cochant cette case vous acceptez la politique de confidentialité de l'école décrite sur notre site internet à l'adresse suivante <https://www.ecole-stemarie-servon35.fr/politique-de-confidentialite/>

• SORTIES SCOLAIRES

Au cours de l'année scolaire, des activités pédagogiques peuvent avoir lieu (classe découverte, visites en extérieur, spectacles, évènements internes ...). Une estimation du coût de ces sorties a été faite soit 20 € montant global pour l'année. Pour les enfants qui arrivent à partir de janvier le montant sera de 10 €. **Cette somme sera prélevée en cours d'année.** Tous les ans, l'APEL finance 1/3 des sorties scolaires.

autorise mon(mes) enfant(s) à participer aux sorties scolaires et activités hors classe ayant lieu sur temps scolaire et à utiliser les moyens de transport nécessaires : car, train...

n'autorise pas mon(mes) enfant(s) à participer aux sorties scolaires et activités hors classe ayant lieu sur temps scolaire et à utiliser les moyens de transport nécessaires : car, train... .

Fait à :

Le :

Signature.